



Dégats présumés voisin suite construction

Par **Topis77**, le **07/06/2015** à **20:01**

Bonsoir,

Je finalise actuellement la construction d'une maison individuelle principale. C'Estte construction est réalisée à 1m de la limite de propriété. Sur cette limite, existe un muret surplombé d'un grillage de hauteur (ancien cours de tennis). Cette ensemble appartient à 100% à mon voisin (ce muret n'est pas en propriété partagée).

Ce muret est fissuré sur sa longueur et le grillage légèrement abimé en hauteur. Le voisin (sans preuve ou photos pré-chantier) m'invoque que ces dégats sont dûs au terrassement et à la coupe des arbres sur ce terrain et me demande de réaliser à mes frais la réparation du muret et du grillage.

J'ai jusqu'à ce jour émis aucune réponse liée à des démarches téléphoniques et mails et j'ai invoqué l'adressage de ces photos (post-chantier) montrant les dégats au constructeur.

Merci pour vos avis et aides dans la suite à donner à cette sollicitation. Merci

Par **bern29**, le **08/06/2015** à **09:20**

Bjr,

Votre voisin doit vous confirmer sa demande par LRAR .
Ensuite ça sera à lui de prouver que les fissures sont biens dû à vos travaux

Par **jacques22**, le **08/06/2015** à **15:07**

Bjr,

Ca n'empechera pas le voisin de vous faire poursuivre pénalement par le parquet!